

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du conseil municipal adressée le 12 décembre 2014 et affichée le même jour.

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Vendredi 19 décembre 2014

ORDRE DU JOUR

- 1 – **CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 21 NOVEMBRE 2014.**
- 2 – **RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE COMMUNAL DE L'AGGLOMERATION.**
- 3 – **FINANCES / DECISION MODIFICATIVE N° 2 / BUDGET PRINCIPAL COMMUNE.**
- 4 – **FINANCES / AUTORISATION DE CREDITS POUR INVESTISSEMENTS 2015.**
- 5 – **FINANCES / SUBVENTION AU CCAS / AVANCE SUR BUDGET 2015.**
- 6 – **FINANCES / DOSSIERS DE SUBVENTIONS 2015.**
- 7 – **FINANCES / REGIME INDEMNITAIRE 2015.**
- 8 – **STADE SYNTHETIQUE FOOTBALL / DEMANDES DE SUBVENTIONS.**
- 9 – **EXTENSION ECOLE DUFY / MAITRISE D'ŒUVRE / AVENANT N° 1.**
- 10 – **RENOUVELLEMENT MARCHE DE FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN.**
- 11 – **RENOUVELLEMENT MARCHE DE FOURNITURES DE BUREAUX.**
- 12 – **SUBVENTIONS ASSOCIATIVES 2014 / ATTRIBUTION SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES.**
- 13 – **CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE.**
- 14 – **TAXE D'AMENAGEMENT SUR UN PERMIS DE CONSTRUIRE / DEMANDE D'ANNULATION.**
- 15 – **CLASSE DE NEIGE 2015 / TARIFS.**
- 16 – **MARAI DE LA LECHERE / PLAN DE GESTION 2015 A 2019.**
- 17 – **PERSONNEL COMMUNAL / MODIFICATIONS DE POSTES.**
- 18 – **CHEQUES DEJEUNER / CONTRAT CADRE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE.**
- 19 – **BAISSE DES DOTATIONS DE L'ETAT / MOTION DU CONSEIL.**
- 20 – **COMMISSIONS / GROUPE PROJETS / SYNDICATS.**
- 21 – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

L'an deux mille quatorze, le vendredi 19 décembre, le conseil municipal de Tignieu-Jamezyieu, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, MME FERNANDEZ, M. SBAFFE (jusqu'à 20h30), MME ROUX, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE (jusqu'à 20h), MM. MICHALLET, POMMET, BELMELIANI (jusqu'à 19h10 et retour à 20h30), MMES BAZ, BRISSAUD, MM. CASTOR, CAZALY (jusqu'à 20h20), MMES DUGOURD, GAROFALO, M. GRIS, MME LAMBERT, M. LAURE (à partir de 19h45), MME PEYSSON, MM. MAZABRARD, ROCHER, MME NIZOT, M. PATICHOUD.

POUVOIRS : M. SBAFFE A M. REYNAUD (à partir de 20h30).

MME CHINCHOLE	A	MME ROUX (à partir de 20h).
MME BRENIER	A	MME FERNANDEZ.
MME MARCHAND	A	M. PAVIET SALOMON.
M. DURAND	A	M. MICHALLET.
M. BELMELIANI	A	M. IMBERDISSE (à partir de 19h10
jusqu'à 20h30).		
M. CAZALY	A	M. POMMET (à partir de 20h20).
M. LAURE	A	M. POMMET (jusqu'à 19h45).
MME BALLANDRAS	A	MME NIZOT.
MME PARDAL	A	M. MAZABRARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BELMELIANI.

Monsieur le Maire demande au Conseil de retirer les points n° 4 (Autorisation de crédits pour investissements 2015) et n° 14 (Demande d'annulation de taxe d'aménagement) de l'ordre du jour et de rajouter un point supplémentaire à savoir :

-Décision modificative n° 1 / Budget Eau et Assainissement.

Dans le même temps, Monsieur le Maire demande que le point n° 8 (subventions stade synthétique de football) soit traité immédiatement après l'approbation du compte rendu de la précédente séance, car Monsieur BELMELIANI qui présente ce dossier doit s'absenter momentanément.

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

Le Conseil passe ensuite à l'approbation du compte rendu de la séance du 21 novembre 2014.

Monsieur MAZABRARD demande que son intervention en questions diverses soit complétée comme suit : «connaître la position de la Municipalité sur le mauvais esprit de nos voisins en matière de regroupement d'intercommunalité ».

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le compte rendu de la séance du 21 novembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **8 – STADE SYNTHETIQUE FOOTBALL / DEMANDES DE SUBVENTIONS.**

Monsieur BELMELIANI Conseiller spécial rappelle à l'assemblée que la Municipalité a pour projet la réalisation d'un stade de football synthétique qui sera implanté sur l'actuel stade d'entraînement.

D'une dimension de 105m de longueur sur 68m de largeur, le projet comportera également la réalisation d'un éclairage 250lux.

Le coût estimatif définitif des travaux est de 1.107.846,98 € hors taxes et une subvention pourrait être demandée auprès du Conseil Général de l'Isère (Territoire du Haut Rhône Dauphinois), du District de Football de l'Isère et du Centre National pour le Développement du Sport.

Un dossier sera également déposé au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015.

Dans le même temps, la commune s'engagera à respecter les critères d'éco-conditionnalité adoptés par le Conseil Général de l'Isère dans sa délibération du 25 mars 2010 (modifiée le 13 décembre 2012) et concernant les projets d'investissements de voiries et de bâtiments d'un montant supérieur ou égal à 100.000 € hors taxes.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **2 – RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE COMMUNAL DE L'AGGLOMERATION.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Tignieu Jamezyieu est membre du Syndicat Mixte de l'Agglomération de Pont de Chéruy depuis sa création en 1969, pour la compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

Le 27 juin 2013, le Syndicat Mixte est transformé en syndicat à la carte et exerce à ce titre les compétences optionnelles « Assainissement pour la gestion du réseau syndical de la station d'épuration » et « Maison des Jeunes et de la Culture ».

Par arrêté du 16 avril 2013, le Préfet de l'Isère a décidé le rattachement au 1^{er} janvier 2014 de la commune de Tignieu Jamezyieu à la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu qui bénéficie de la compétence obligatoire « Déchets ménagers ».

De ce fait, la CCIC devient membre du Syndicat Mixte et notamment pour la compétence précitée, alors même qu'elle en dispose déjà de par ses statuts ; la collecte étant assurée par le Syndicat Mixte Nord Dauphiné.

En conséquence, la commune de Tignieu Jamezyieu (délibérations des 30 août 2013 et 10 juillet 2014) et la CCIC (délibération du 17 juillet 2014) demandent à se retirer du Syndicat Mixte de l'Agglomération de Pont de Chéruy.

Ces demandes sont à chaque fois rejetées par ledit syndicat.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte a délibéré en date du 10 juin 2014 pour la mise en place d'un taux unique de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), ce qui a eu pour conséquence de modifier la situation de la CCIC (pour le territoire de Tignieu Jamezyieu), à savoir une augmentation de son montant attendu de TEOM, alors même que les autres communes du Syndicat voyaient leur montant attendu baisser.

Prenant en compte ces deux argumentations (intégration de Tignieu Jamezyieu au sein de son territoire et mise en place du taux unique de TEOM par le Syndicat Mixte de Pont de Chéruy), la CCIC a saisi le Préfet de l'Isère pour réunir la Commission Départementale de Coopération Intercommunale afin de statuer sur sa demande de retrait du Syndicat Mixte précité, conformément à l'article L.5212-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La CDCI restreinte s'est réunie le 27 octobre 2014 et a rendu un avis favorable à la demande de retrait présentée par la CCIC (12 voix pour et 2 contre, sur 14 votants).

Par courrier du 27 novembre 2014, Monsieur le Préfet de l'Isère a décidé à son tour d'accepter le retrait de la CCIC (représentant la commune de Tignieu Jamezyieu par substitution-représentation) du Syndicat Mixte de Pont de Chérury pour la compétence « déchets ménagers ».

Monsieur le Maire se félicite de cette décision et précise que les délibérations concordantes des trois collectivités (CCIC, Syndicat Mixte et la Commune) fixant les conditions financières et patrimoniales de ce retrait (article L.5212-29 du CGCT) devront être transmises au Préfet de l'Isère dans un délai d'un mois à compter de la date du courrier précité.

Monsieur MAZABRARD fait remarquer que ce dossier a déjà été traité lors d'un précédent Conseil municipal et avait reçu un avis favorable à l'unanimité pour sortir de la compétence « déchets ménagers ». Par ailleurs, il demande si le retrait ne concerne que la CCIC pour la compétence précitée.

Monsieur le Maire lui confirme que le retrait ne concerne que la sortie de la CCIC du Syndicat Mixte et ce, pour l'unique compétence obligatoire relative aux déchets ménagers.

Madame NIZOT s'interroge sur les services qui seront désormais mis en place sur la commune (collecte des verres etc.....), sachant que certaines communes membres de la CCIC n'ont pas les mêmes services de collecte que ceux actuellement assurés sur Tignieu Jamezyieu par le biais du SIVOM.

Monsieur le Maire lui confirme que le Syndicat Mixte Nord Dauphiné assurera les mêmes services à la population que ceux actuellement en vigueur. Certaines communes de la CCIC ont fait un choix parmi tous les services proposés par le SMND.

Monsieur MAZABRARD se fait préciser par Monsieur le Maire et Monsieur REYNAUD que la compétence MJC est optionnelle au sein du SIVOM et que le retrait précité n'empêchera pas la commune de Tignieu Jamezyieu de fonctionner avec la MJC, notamment par voie de convention.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil donne acte au Maire de sa communication.

- 3 – FINANCES / DECISION MODIFICATIVE N°2 / BUDGET PRINCIPAL COMMUNE.

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances propose au Conseil la décision modificative n° 2 du budget principal de la commune, dont les écritures seront les suivantes :

1 – Section de fonctionnement.

-Chapitre D.011 / Charges générales	+ 183.000
-Chapitre D.012 / Frais de Personnel	- 53.000
-Chapitre D.014 / Atténuation de charges	+ 605.200
-Chapitre D.022 / Dépenses imprévues	- 33.000
-Chapitre D.023 / Prélèvement	- 61.000
-Chapitre D.67 / Charges financières	- 10.000

Total **+ 631.200**

-Chapitre R.013 / Atténuation de charges + 3.000

-Chapitre R.73 / Impôts et taxes	+ 605.200
-Chapitre R.74 / Dotations et Participations	+ 23.000
Total	+ <u>631.200</u>

2 – Section d'investissement.

-Chapitre D.21 / Immobilisations	- 1.561.000
-Chapitre D.23 / Travaux en cours	+ 1.500.000
Total	- <u>61.000</u>

-Chapitre R.021 / Prélèvement sur fonctionnement	- 61.000
--	----------

Total	- <u>61.000</u>
--------------	------------------------

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **POINT SUPPLEMENTAIRE – FINANCES / DECISION MODIFICATIVE N°1 / BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.**

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances propose au Conseil la décision modificative n° 1 du budget Eau et Assainissement, dont les écritures seront les suivantes :

1 – Section d'exploitation.

-Chapitre D.011 / Charges générales	+ 45.000
-Chapitre D.012 / Frais de Personnel	+ 5.000
-Chapitre D.023 / Prélèvement	- 50.000
Total	<u>0</u>

2 – Section d'investissement.

-Chapitre D.21 / Immobilisations	- 50.000
Total	- <u>50.000</u>

-Chapitre R.021 / Prélèvement sur exploitation	- 50.000
--	----------

Total	- <u>50.000</u>
--------------	------------------------

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **5 – FINANCES / SUBVENTION AU CCAS / AVANCE SUR BUDGET 2015.**

Monsieur MICHALLET, Adjoint propose au Conseil de voter une avance sur la subvention annuelle attribuée par la commune au C.C.A.S.

Cette avance sera de 20.000 € et permettra de couvrir les dépenses du C.C.A.S. avant le vote de son budget 2015.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **6 – FINANCES / DOSSIERS DE SUBVENTIONS 2015.**

Chaque année, la commune doit entreprendre des travaux représentant des sommes importantes, tant pour le budget principal que pour les autres budgets annexes.

Pour atténuer la charge financière que représentent ces équipements pourtant indispensables ou souhaités, il est habituel de faire appel au concours d'autres organismes ou collectivités tels que l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau, le Syndicat SEDI 38 ou autres.

Il est proposé d'autoriser le Maire à solliciter les concours financiers nécessaires aux investissements communaux, ainsi qu'aux dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2015, auprès des différents organismes ou collectivités compétentes.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **7 – FINANCES / REGIME INDEMNITAIRE 2015.**

Comme chaque année, il convient de se prononcer sur le principe d'attribution des différentes primes et indemnités allouées au Personnel Communal et aux Elus, sachant que ces attributions sont revalorisées par arrêtés du Maire, selon les dispositions légales en matière de régime indemnitaire.

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances présente au Conseil les différentes primes et indemnités. Il est précisé que les critères suivants seront appliqués pour l'attribution du régime indemnitaire, à savoir la manière de servir, les compétences professionnelles, la ponctualité.

Ces primes sont les suivantes :

-Prime de travaux	-I.F.T.S.
-Prime de service et de rendement	-I.H.T.S.
-Indemnité pour travaux insalubres	-Indemnité du Maire et des Adjointes
-Prime de fin d'année	-Frais de mission des Elus
-I.A.T.	-Supplément indemnitaire
-I.E.M.P.	-Prime spéciale de police municipale
-Indemnité de départ en retraite	-Prime de fonction et de résultat

Monsieur PATICHOUD demande à qui revient la décision d'attribuer ces primes. Ce à quoi Monsieur le Maire lui répond que celle-ci est de sa compétence, par la prise d'arrêtés individuels.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **9 – EXTENSION ECOLE DUFY / MAITRISE D'ŒUVRE / AVENANT N° 1.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 2 juin 2014 confiant à Monsieur Yves KRAEUTLER architecte, une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'extension de l'école maternelle Dufy.

Le montant initial de cette mission était de 52.500 € hors taxes, soit 63.000 € TTC.

L'avenant n° 1 prend en compte une rémunération supplémentaire de 9.299,89 € hors taxes correspondant à la réalisation d'une salle de motricité en plus des trois classes initialement prévues. Dans le même temps, la salle de motricité permettra de supprimer le bâtiment préfabriqué situé dans la cour de l'école.

Le montant de l'avenant est de 9.299,89 € hors taxes, soit 11.159,87 € TTC.

Compte tenu de ces éléments, le nouveau marché de maîtrise d'œuvre confié à Monsieur Yves KRAEUTLER architecte sera de 61.799,89 € hors taxes, soit 74.159,87 € TTC.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **10 – RENOUELEMENT MARCHÉ DE FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN.**

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances rappelle au Conseil sa délibération du 9 juillet 2010 portant attribution du marché de fourniture des produits d'entretien pour les bâtiments communaux.

Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2014 et un appel d'offres a été lancé le 26 novembre 2014 en vue de son renouvellement.

Deux sociétés ont répondu dans le délai imparti, à savoir avant le 15 décembre 2014 à 12 heures. La Direction des Services Techniques s'est réunie ce même jour pour ouvrir les plis reçus. Ceux-ci ont été vérifiés tant sur le plan administratif que comptable et ce, au vu du cahier des charges établi pour cet appel d'offres.

Un tableau d'analyse a été arrêté et il est proposé au Conseil l'attribution suivante :

-Société ARGOS 13.960,78 € TTC.

Il est précisé que ce marché de fourniture sera signé pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2015, renouvelable trois fois, soit quatre années au total (fin le 31 décembre 2018).

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **11 – RENOUELEMENT MARCHE DE FOURNITURES DE BUREAUX.**

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances rappelle au Conseil sa délibération du 24 février 2011 portant attribution du marché de fournitures de bureaux pour l'ensemble des services municipaux.

Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2014 et un appel d'offres a été lancé le 29 octobre 2014 en vue de son renouvellement. Une seule société a répondu dans le délai imparti, à savoir avant le 25 novembre 2014 à 12 heures.

Le cabinet HDG Consultants en charge de la procédure d'appel d'offres a étudié l'offre reçue tant sur le plan administratif que comptable et ce, au vu du cahier des charges établi pour cet appel d'offres.

Un tableau d'analyse a été arrêté et il est proposé au Conseil l'attribution suivante :

-Société LACOSTE sur la base du catalogue « tarifs au 1^{er} janvier 2014, remise déduite de 12% ».

Il est précisé que ce marché de fourniture sera signé pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2015, renouvelable deux fois, soit trois années au total (fin le 31 décembre 2017).

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **12 – SUBVENTIONS ASSOCIATIVES 2014 / ATTRIBUTION SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES.**

Monsieur REYNAUD 1^{er} Adjoint rappelle que le budget primitif 2014 de la commune avait porté à 40.000 €, le montant total des subventions pouvant être accordées pendant cet exercice budgétaire.

D'un montant de 25.000 € en 2013, cette augmentation conséquente a été prévue pour récompenser les associations ayant eu des activités particulièrement remarquables tout au long de l'année, dans les domaines du sport, du social et du culturel.

Monsieur REYNAUD précise que les attributions initiales 2014 avaient été votées en séance du 2 juin 2014.

Les attributions complémentaires exceptionnelles 2014 sont présentées au Conseil et s'élèvent à :

-Subventions sociales	+ 10.105 €.
-Subventions sportives	+ 4.087 €.
-Subventions culturelles	+ 2.508 €.

Le détail de ces différentes attributions est joint en annexe au présent compte rendu.

Monsieur REYNAUD précise également qu'un seuil de 316 € est désormais fixé comme subvention minimum attribuée aux associations.

Une précision est apportée à Monsieur MAZABRARD en ce qui concerne certaines associations que n'apparaissent pas dans les attributions exceptionnelles, du fait du mode de calcul qui leur est appliqué (par exemple selon le nombre de personnes âgées accueillies au sein d'une maison de retraite).

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **13 – CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE.**

Monsieur le Maire rappelle que la ZAC du Rongy est actuellement terminée.

Lors de sa création, puis de la réalisation de celle-ci, la commune avait réservée la parcelle AO n° 388 d'une superficie de 114 m² pour garantir l'accès à la parcelle AO n° 329 située à l'arrière.

A ce jour, les propriétaires de la parcelle AO n° 329 souhaitent régulariser la situation prévue à la création de la ZAC du Rongy, ce qui nécessite la cession de la parcelle AO n° 388 par la commune.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose que cette cession soit réalisée à l'Euro symbolique, étant ici précisé que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **15 – CLASSE DE NEIGE 2015 / TARIFS.**

Monsieur IMBERDISSE, Adjoint en charge des Affaires Scolaires informe le Conseil du départ en classe de neige à Rencurel dans le Vercors de deux classes de l'école Renoir, soit 60 élèves accompagnés de deux enseignants et trois accompagnateurs.

Le coût total du séjour (hors frais de transport) est de 18.116 € TTC.

Il est proposé au Conseil de demander une participation de 102 € aux familles, avec un règlement en deux fois (décembre 2014 et janvier 2015).

Les deux enseignants et les trois accompagnateurs seront rémunérés à hauteur de 115 € nets chacun et une subvention sera demandée au Conseil Général de l'Isère pour cette classe de neige.

Monsieur MAZABRARD informe Monsieur le Maire que son Groupe ne prendra pas part à ce vote, car les familles des enfants concernés par cette sortie scolaire ont déjà reçu une lettre (datée du 20 novembre 2014) les informant du montant de leur participation. Il précise que « cela

ne le gêne pas car il fallait bien les informer, mais que par principe, son Groupe ne votera pas un tarif qui a déjà été décidé ».

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 23

- **16 – MARAIS DE LA LECHERE / PLAN DE GESTION 2015 A 2019.**

Monsieur GRIS Conseiller délégué en charge de l'Environnement rappelle au Conseil sa délibération du 11 avril 2013 attribuant la mission d'évaluation du futur plan de gestion du marais de la Léchère, au Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère.

Plusieurs réunions ont ensuite eu lieu avec les membres de la Commission Environnement afin de déterminer les actions à engager sur les cinq prochaines années, prenant en compte les enjeux majeurs de préservation de ce site remarquable.

La procédure d'élaboration du second Plan de Préservation et d'Interprétation du marais a été lancée en septembre 2013, pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2015.

A ce jour, la commune maîtrise 9,8 hectares sur la zone d'intervention et 1,2 hectare par voie de conventionnement, soit environ 53% de celle-ci. D'autres parcelles étant en cours de maîtrise foncière (acquisitions et conventions), la commune disposera à court terme d'environ 65% de la zone d'intervention.

Monsieur GRIS présente ensuite les différentes actions à engager, à savoir :

- préservation du marais calcaire et de sa faune.
- restauration des prairies.
- préservation de la roselière.
- conservation et restauration de l'attractivité des pièces d'eau du marais.
- conservation et restauration du fonctionnement hydrologique du marais.
- maintien de la forte naturalité des habitats forestiers.
- assurer le suivi scientifique des habitats et des espèces du marais.
- restauration des habitats dégradés et prise en compte des corridors périphériques.
- accueil et sensibilisation du public aux richesses patrimoniales du site.
- poursuite de l'animation foncière.

L'ensemble de ces actions représente un coût de l'ordre de 164.650 €, dont environ 49.000 € pourraient être réalisés directement par la commune.

Il est rappelé que le Conseil Général de l'Isère subventionne à hauteur de 30% les actions engagées et qu'une aide similaire de la Région pourrait être débloquée.

Monsieur MAZABRARD demande si d'autres contacts ont été réalisés en vue de nouvelles acquisitions, ce qui lui est confirmé par Monsieur le Maire et Monsieur GRIS.

Monsieur POMMET pour sa part invite chacun à découvrir ce marais, comme lui-même a pu le faire, alors qu'il ne s'attendait pas à une telle richesse naturelle en plein cœur de l'agglomération.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **17 – PERSONNEL COMMUNAL / MODIFICATIONS DE POSTES.**

Monsieur le Maire propose au Conseil les créations de postes suivantes, suite au départ d'un agent du service comptable (mutation professionnelle), à savoir :

- suppression d'un poste d'Adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet.
- création d'un poste d'Adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet.
- création d'un poste d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet.

Ces modifications prendront effet au 1^{er} décembre 2014.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **18 – CHEQUES DEJEUNER / CONTRAT CADRE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 30 janvier 2009 portant mise en place des chèques déjeuner pour les agents municipaux et fixant à 5 € la valeur nominal de ceux-ci. L'agent assure 50% du financement du chèque déjeuner ; les 50% restants étant à la charge de la commune.

Par ailleurs, la loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités territoriales de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles.

Ainsi, les collectivités territoriales peuvent agir directement ou faire appel aux services du Centre de Gestion de l'Isère. Ce dernier a mis en place, suite à une procédure de consultation de marchés publics, un contrat cadre ouvert et à adhésion facultative dont l'avantage principal est de mutualiser les coûts.

A ce titre, l'offre présentée par « Chèques Déjeuner » a été retenue et il est proposé au Conseil d'adhérer au contrat cadre du Centre de Gestion de l'Isère, pour une durée de trois années à compter du 1^{er} janvier 2015. Il est précisé que ce contrat peut être prolongé d'une année supplémentaire. Monsieur le Maire confirme que la valeur nominale du chèque reste à 5 €, avec une participation de la commune à hauteur de 50%.

Monsieur MAZABRARD propose de rehausser la valeur nominal car la moyenne actuelle est de l'ordre de 8€ / 8€50.

Monsieur le Maire lui répond que le montant de 5€ est un bon compromis et qu'il ne serait pas souhaitable d'augmenter les prélèvements sur les salaires des agents, compte tenu de la situation économique et sociale actuelle.

Cette remarque est d'ailleurs reprise par Monsieur IMBERDISSE qui confirme qu'une telle proposition gênerait plus qu'elle ne satisferait les agents municipaux qui, dans l'ensemble ont de petits salaires.

Monsieur RENAUD prend acte de la proposition faite et suggère qu'elle soit discutée avec les délégués du Personnel, puis chiffrée et enfin présentée en Conseil municipal.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **19 – BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ÉTAT / MOTION DU CONSEIL.**

Monsieur le Maire présente un projet de motion établi par l'Association des Maires de France et concernant la baisse des dotations de l'Etat sur les années 2015 à 2017, à savoir :

« Les collectivités territoriales et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015 à 2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer dans les proportions suivantes :

- 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017.
- baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2015 à 2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'Association des Maires de France a souhaité à l'unanimité mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'Association des Maires de France, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations.

Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'Association des Maires de France prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement, du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu des charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

Il est rappelé que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- en facilitant la vie quotidienne de leurs habitants et en assurant le bien vivre ensemble.
- en accompagnant les entreprises présentes sur leur territoire.
- en jouant un rôle majeur dans l'investissement public et en soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics. »

Pour toutes ces raisons, la commune de Tignieu Jamezyieu soutient les demandes formulées par l'Association des Maires de France pour :

- le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat.
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives source d'inflation de la dépense ;
- une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation, afin de remettre à plat les politiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités territoriales.

Monsieur MAZABRARD, en son nom personnel n'approuve pas cette motion « qui a été très discutée au sein de son groupe ».

Il s'ensuit un long débat sur les conséquences de l'actuelle crise économique et sociale que traverse notre pays et les impératifs qui s'imposent aux collectivités territoriales en matière budgétaire.

En cela, Monsieur le Maire répond à une interrogation de Monsieur ROCHER sur les directives qu'entend prendre le Groupe Majoritaire pour le budget 2015, compte tenu de la réduction de l'ordre de 10% des recettes de fonctionnement sur les trois prochaines années.

Les efforts seront axés sur la recherche d'un maximum d'économie en matière de dépenses de fonctionnement (tout en maintenant la qualité des services à la population), de façon à dégager des possibilités d'investissement suffisantes pour garantir le dynamisme économique de notre commune.

Aucune hausse des impôts locaux ne sera décidée. Monsieur le Maire rappelle que les efforts consentis les années précédentes ont permis la réalisation d'une zone commerciale performante, dont la commune en retire certaines recettes lui permettant de supporter « assez bien » la crise actuelle.

Monsieur REYNAUD rappelle pour sa part que nos efforts doivent également tendre vers la mutualisation des services et notamment par le biais de l'intercommunalité.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 12 Contre : 02 Abstentions : 15

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**

CCAS (Roland MICHALLET) :

-Goûter de Noël des Anciens le samedi 20 décembre au gymnase.

STADE SYNTHETIQUE (Mohamed BELMELIANI) :

-Réunion de la commission avec les représentants du club samedi 20 décembre, pour présentation du projet et du calendrier de réalisation.

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (Francette FERNANDEZ).

-Dans le cadre du transfert de ce service à la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu au 1^{er} janvier 2015, une réunion publique d'information aux familles a été organisée en mairie le 3 décembre dernier.

CONTRAT DEVELOPPEMENT DURABLE (Elisabeth ROUX).

-Le dossier de demande de subvention auprès du CDRA pour la réfection du lavoir de Pontfalcul a été accepté. La commune de Saint Romain de Jalionas est également partie prenante dans ces travaux ; le lavoir étant situé en limite des deux communes.

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE).

-Un test dégustation sera réalisé par ELIOR sur les deux restaurants scolaires le 15 janvier 2015. Il s'agira pour les enfants de noter une nouvelle recette. Si elle est acceptée, cette recette sera incluse dans les menus.

VOIRIES ET RESEAUX (Gilbert POMMET).

-Mise en place de radars pédagogiques rue de Bourgoin et route de Jameyzieu.
 -Le giratoire vers l'imprimerie ICA fonctionne, en attente des finitions (éclairage, espaces verts, signalisation).
 -La pose des réseaux secs rue de la Bourbre est terminée.
 -Problèmes des coupures d'électricité qui impactent le fonctionnement de certains services, comme cela a été constaté dernièrement (fermeture de la Structure Multi Accueil par la CCIC). Pour les écoles Village, la commune avait mis en place un groupe électrogène.

MARAIS DE LA LECHERE (Nicolas GRIS).

-Le comité de site se tiendra en mairie le lundi 5 janvier 2015 à 16 heures.

SYNDICAT MIXTE DE L'AGGLOMERATION (André PAVIET SALOMON).

-La question de l'urgence du déplacement de la déchetterie de Villette d'Anthon a été évoquée par le Maire de cette commune lors du dernier Conseil Syndical.

SYNDICAT DES EAUX (Gilbert POMMET).

-Le syndicat travaille sur le futur schéma d'eau potable, compte tenu de la nécessité de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement en eau potable.
 -Le prix de l'eau a été fixé à 1,02 € par m³ (contre 1 € précédemment).
 -La prime fixe passe de 48 € à 50 €.

INTERCOMMUNALITE (Philippe REYNAUD).

-Réunion le 18 décembre à Montalieu-Vercieu pour parler du projet de fusion des trois Communautés de Communes Isle Crémieu, Pays des Couleurs et Balmes Dauphinoises, dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales.

Monsieur REYNAUD constate qu'avec l'intégration dans cette fusion de la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint Exupéry, la nouvelle collectivité représentera environ 100.000 habitants ; atout non négligeable pour travailler avec des structures telles que la Métropole Lyonnaise. Au vu des relations actuelles avec la CCPDLS, une telle opportunité de dynamiser encore plus notre territoire apparaît « des plus aléatoires ». Et de conclure « que c'est regrettable ».

Monsieur le Maire précise également qu'en restant isolée, la CCPDLS (représentant moins de 30.000 habitants) ne pourra prétendre à la répartition annuelle de l'enveloppe financière de la Région ; enveloppe réservée uniquement aux collectivités de plus de 30.000 habitants. De ce fait, son existence même est menacée.

- **INFORMATIONS DIVERSES.**

-Le droit de préemption urbain sera appliqué pour un terrain situé dans la future ZAC Centre Village.

-Mise en place d'une patinoire sur la place du Dauphiné pendant tout le mois de décembre. Plusieurs classes scolaires en ont bénéficié.

-Les manifestations organisées dans le cadre du TELETHON ont connu un très gros succès, avec notamment la « nuit du Badminton ». Remerciements à tous les organisateurs et participants.

-Le concert de l'école de musique, réunissant également la chorale, l'harmonie et une troupe de théâtre fut aussi un énorme succès avec des prestations de hautes qualités.

-Remarquable réussite de l'arbre de Noël du Sou des Ecoles, avec une recette conséquente qui sera utilisée pour des achats en 2015 de fournitures et matériels. Remerciements aux services techniques pour l'installation.

FIN DES DEBATS : 20 heures 52.

BONNES FETES !!